



Vacances de TOUSSAINT



du 23 octobre au 3 novembre 2023

Réservations du 18 au 29 septembre 2023

► **CHOIX des SEMAINES ou JOURS** : cochez vos souhaits

Semaine 1 Du 23 au 27 octobre	Complète	Lundi 23/10	Mardi 24/10	Mercredi 25/10	Jeudi 26/10	Vendredi 27/10
Semaine 2 Du 30 octobre au 3 novembre	Complète	Lundi 30/10	Mardi 31/10	Mercredi 1 ^{er} /11	Jeudi 2/11	Vendredi 3/11
				FÉRIÉ		

- **La réservation à la semaine est à privilégier pour que l'enfant bénéficie au mieux du projet pédagogique.**
- Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée, **priorité** étant donnée aux parents qui travaillent (sur présentation d'**attestation de travail établie par l'employeur pour les semaines choisies**), et à ceux qui réservent à la semaine complète. Confirmation sera donnée par mail.
- Le tarif est modulé en fonction des revenus de la famille ou du QF Quotient Familial de la CAF.
- En cas d'annulations répétées, la commune se réserve le droit de ne plus accueillir les enfants de la famille concernée.

► **Inscription de l'ENFANT :**

GARÇON

FILLE

NOM et prénom (en MAJUSCULES)	
Date de naissance	Age :
Ecole et classe	

Documents à fournir **POUR TOUS** :

- **FICHE SANITAIRE** complétée et signée (**photo récente obligatoire**) valable pour l'année 2023-2024. Toute modification sera à signaler au service.
- **Attestation de travail** établie par l'employeur pour les dates de réservation demandées
- **Attestation CAF** avec n° et quotient familial ou, à défaut, **dernier avis d'imposition** (reçu en août)

TOUT DOSSIER INCOMPLET sera REFUSÉ

Documents à fournir **AUSSI** pour une **1ère inscription** :

(Ne pas fournir si l'enfant est déjà inscrit au restaurant scolaire et à la garderie pour 2023-2024)

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois : bail location, quittance de loyer, facture eau, électricité, internet... En cas d'hébergement, présenter un certificat d'hébergement (voir le service)
- **Livret de famille** : copie des pages parents et enfants (**justificatif de garde** si divorce ou séparation)
- **Carnet de santé** (copie des pages « vaccinations obligatoires »)
- **RIB** pour le prélèvement automatique.

Représentant 1**Représentant 2** Père Mère Beau-Père Belle-Mère Père Mère Beau-Père Belle-Mère

NOM et prénom (en MAJUSCULES)		
Adresse complète avec code postal		
N° téléphone		
Mail à contacter (LISIBLE)		
Profession		
Employeur		
N°CAF		

▶ **SITUATION FAMILIALE DES PARENTS :**
 Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Pacsé(e) Concubinage Séparé(e) Veuf(ve)
▶ **RÉSIDENCE DE L'ENFANT :**
 Parents Père Mère Garde alternée Famille d'accueil
▶ **PERSONNES (autres que les parents) AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT :**

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM et prénom (en MAJUSCULES)			
Lien de parenté			
N° tél portable			

▶ **AUTORISATIONS et ATTESTATIONS :**

- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à procéder au prélèvement de mes factures le 15 de chaque mois, et je joins un RIB à cette fin.
- j'autorise les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la ville.
- j'autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'urgence.
- j'autorise le service Scolaire-Jeunesse à utiliser mon numéro CAF pour vérifier le QF et calculer les tarifs qui en dépendent.
- j'atteste sur l'honneur que mon enfant bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2023-2024.

- ▶ L'inscription vaut acceptation par l'enfant et la famille du « Règlement de fonctionnement du centre de loisirs » (voté en Conseil Municipal le 30 juin 2023 et téléchargeable sur le site de la Ville).

Je soussigné atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à les mettre à jour aussitôt si besoin.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le 2023 Signatures des parents :

À retourner
au plus tard
le **29**
septembre
2023